



ZSC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

12^{ème} réunion du Comité de Pilotage Natura 2000
21 janvier 2020



Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

Date de la réunion : 21/01/2020	Lieu de la réunion : Corbès
Objet de la réunion : Bilan de l'année 2019 – Programme 2020	
Compte-rendu rédigé par : Karen JOYAUX et Cécilia MARCHAL – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires (CC CAC-TS)	
PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE	
François ABBOU, Président du comité de pilotage, Maire de Peyrolles, conseiller communautaire à la CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Karen JOYAUX, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Cécilia MARCHAL, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
Collège des services de l'état et établissements publics Sylvain MATEU, chargé de mission Biodiversité, Direction départementale des territoires et de la mer du Gard Claire DUTRAY, Déléguée territoriale, Chargée de mission Transition énergétique, Parc national des Cévennes Cédric MAZAURIC, technicien forestier Vallée Borgne, Office National des Forêts Mathieu ROBIN, Référent biodiversité, Service Départemental du Gard, Office Français de la Biodiversité	
Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales Louise SALATHE, Elue référente Natura 2000, Mairie de Sainte-Croix de Caderle Rénald VAGNER, technicien rivière, Etablissement Public Territorial de Bassin des Gardons Luc CAPON, chargé de mission Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet », Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère	
Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations Jeannine BOURRELY, 1 ^{ère} Vice-Présidente, CRPF Occitanie Rosalie LEFEU, Ingénieur forestier, Syndicat des propriétaires forestiers du Gard (<i>arrivée pour la réunion en salle</i>) Jean-Loup ANTHONY, membre du conseil d'administration du Syndicat Lozérien de la Forêt Privée Arnaud ROSINACH, Coordonnateur de formation, Le Merlet Nicolas ISSARTE, membre du conseil d'administration de la Fédération de l'hôtellerie de plein air	

Autres participants

Sylvette DEVARENNE, Habitante de Thoiras
Louis LAURENT, Président du FIRA (Festival de l'itinérance, de la Randonnée et des Activités de pleine nature) (*arrivé pour la réunion en salle*)

PERSONNES EXCUSEES

Direction Départementale des Territoires de la Lozère
Yves DESMARET, Conseil départemental du Gard
Robert AIGOIN, Conseil départemental de la Lozère
Thomas VIDAL, Président CC CAC-TS
Bérenger REMY, Site N2000 « Gorges de Rieutord, Fage, Cagnasses »
Comité Départemental de Tourisme de la Lozère
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse
Béatrice GALZIN, Office du tourisme de Saint-André-de-Valborgne
Alain RENAUX, Association l'Ascalaphe
Didier MASSOT, Le Merlet
Françoise RAULT-DOUMAX, Comité territorial du Gard de la Fédération Montagne et Escalade
Guy MARJOLLET et Georges ZINSSTAG, Chambre d'agriculture du Gard
Elise BUCHET, Centre National de la Propriété Forestière
Julie ROSSET
Jean-Louis TEYSSIE

Visite terrain – Contrat Natura 2000 Restauration de milieux ouverts d'intérêt communautaire

En plus des participants listés ci-dessus, Frédéric MAZER et Thomas MARCILLY associés au sein du GAEC du Ranquet et porteurs du contrat Natura 2000 sont présents. On note également la présence de plusieurs corbésiens qui étaient invités à participer à cette visite terrain, ainsi que Ludovic MOURGUES, Maire de Sainte-Croix-de-Caderle et d'une représentante de la Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes et du Gard.

François ABBOU, introduit cette visite terrain en remerciant les nombreux participants de leur présence. Il est ravi de montrer une nouvelle fois une réalisation concrète des actions Natura 2000.

Karen JOYAUX rappelle que Natura 2000 a pour objectif de concilier la préservation de la biodiversité et les activités humaines et que la visite terrain va être un bon exemple concret de cette conciliation. Il est rappelé les différents outils utilisés dans le cadre de Natura 2000 : contrats, contrats spécifiquement agricoles (ou MAEC = Mesures Agro-Environnementales et Climatiques), charte Natura 2000 mais aussi actions d'amélioration des connaissances, d'information, de sensibilisation et de communication ou encore accompagnement des projets.

La visite terrain d'aujourd'hui concerne un contrat Natura 2000 combiné à une MAEC. Un contrat Natura 2000 est la mise en place d'actions financées par Natura 2000 répondant à un objectif écologique par un porteur de projet volontaire qui s'engage pour 5 ans. Un cahier des charges est rédigé précisant les actions qui feront l'objet du financement Natura 2000 et les modalités de mise en œuvre.

Le taux de financement est de 100% concernant les actions éligibles, sauf si le porteur de projet est une collectivité et que les actions correspondent à des actions catégorisées d'investissement.

Le groupe se déplace au milieu de la parcelle.



Karen JOYAUX explicite plus en détail ce contrat Natura 2000. L'objectif écologique de ce contrat est de restaurer et d'améliorer l'état de conservation des habitats ouverts d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des milieux listés par la directive Natura 2000 constitués majoritairement de végétation herbacée.

Sur cette parcelle, on avait la présence de *Brachypode rameux* à l'état initial de manière ponctuel. Cette graminée est caractéristique d'un habitat d'intérêt communautaire que l'on cherche à restaurer sur ce contrat. De même, sur les zones plus humides on trouve du *Choin noir*, caractéristique de certaines prairies humides méditerranéennes d'intérêt communautaire. Outre les habitats naturels d'intérêt communautaire, les milieux ouverts herbacés constituent un habitat d'espèces pour de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. En effet, ces milieux herbacés, riches en insectes, sont utilisés comme zone d'alimentation par les chauves-souris, toutes insectivores en France métropolitaine. Ces zones sont donc aussi intéressantes pour de nombreux insectes ainsi que pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Concernant les enjeux écologiques, on trouve aussi sur cette zone de l'*Aristolochie à feuille rondes*, plante hôte d'un papillon d'intérêt communautaire, la *Diane*. Le papillon n'a pas été trouvé mais cette plante hôte souvent présente en lisière de forêt, entre milieux ouverts et fermés, est à conserver au maximum comme habitat d'espèce potentiel. Cela a conforté l'orientation prise par le contrat de restaurer des milieux ouverts tout en conservant une mosaïque de milieux ouverts et fermés afin de favoriser une diversité à l'échelle de cette zone de 4.75 ha.

Luc CAPON complète les enjeux écologiques en précisant qu'est présente sur cette parcelle une orchidée assez rare, l'orchidée à odeur de vanille ainsi qu'une hépatique (similaire à une mousse) d'intérêt communautaire, la *Grimaldie rupestre* (*Mannia triandra*).

Karen Joyaux poursuit l'explication du contrat. Le porteur de projet est le GAEC du Ranquet, représenté ici par Frédéric MAZER et Thomas MARCILLY, qui n'est pas propriétaire des parcelles. Les parcelles appartiennent à deux propriétaires qui ont mandaté le GAEC, sur proposition de Frédéric MAZER, pour mettre en place le contrat. Cela a nécessité un temps d'échanges en amont important avec les propriétaires. Une visite sur le contrat Natura 2000 similaire du plateau d'Anduze avait été organisée avec les propriétaires.

Sylvain MATEU précise que ce cas de figure est assez rare pour être souligné. Il s'agit souvent dans les contrats Natura 2000 du propriétaire qui porte le projet directement.

Karen JOYAUX explique que l'objectif du porteur de projet, éleveur, est d'augmenter ses ressources fourragères en herbe pour son troupeau, ainsi que participer à la lutte contre les incendies et au recul des sangliers. Les travaux prévus dans le cahier des charges se découpaient en deux tranches. Tout d'abord, il s'agissait de bûcheronnage afin d'exploiter au maximum les arbres pouvant l'être. Le bûcheronnage s'autofinancé et n'était donc pas financé par Natura 2000.

Jeannine BOURRELY souligne la logique d'exploiter le bois qui pouvait l'être avant les travaux du projet. Elle précise aussi que l'apport de matière organique généré par le broyage des ligneux restants permettra d'enrichir le sol et d'améliorer sa qualité, notamment en termes de capacité de rétention d'eau.

Karen JOYAUX précise que le fait de bûcheronner le bois avant les travaux permettait aussi qu'il n'y ait pas non plus trop de matière organique, à la fois afin de faciliter une repousse assez rapide de l'herbe et éviter que le tapis de matière organique broyé recouvre d'une couche épaisse le sol (comme cela a été observé par endroit sur le contrat Natura 2000 sur le plateau d'Anduze). L'apport en matière organique est en effet intéressant mais doit aussi être mis au regard de l'objectif recherché. Certains habitats d'intérêt communautaire sont spécifiques à des sols très pauvres, dans ce cas l'apport en matière organique n'est pas forcément recherché ou du moins doit être limité au « risque » de créer un autre écosystème que celui visé.

Karen JOYAUX indique que la 2^{ème} tranche de travaux concernait le broyage, établi selon une carte et un cahier des charges révisés plusieurs fois pour s'adapter aux évolutions du projet et à la réalité du terrain. Le broyage a été financé à 100% par Natura 2000. Selon les zones, un broyage en plein (en laissant seulement quelques arbres) ou des layons dans la végétation plus dense ont été réalisés.

Frédéric MAZER précise que les arbres laissés sur la zone de broyage en plein, en plus d'avoir une fonction paysagère et d'apporter un peu d'ombre au troupeau quand il s'agit d'un bosquet, avaient pour but d'expérimenter une limitation de la repousse en ne conservant qu'un chêne vert par cépée et en supposant que la cépée concentrerait son énergie dans le seul arbre restant et moins sur les autres brins de la cépée. Cela ne semble pas avoir bien fonctionné.

Karen JOYAUX poursuit en indiquant que l'objectif de ce projet est également que l'entretien soit assuré par le pastoralisme. Une expertise pastorale avait donc été mobilisée afin de travailler avec les éleveurs sur la gestion pastorale la plus adaptée. De plus, une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) a été proposée au GAEC après les travaux de broyage afin d'encourager les pratiques d'entretien par le pâturage et de prévoir deux interventions mécaniques (débroussailleuse) pour contenir les repousses des 1^{ères} années. Ce cas de combinaison d'un contrat Natura 2000 et d'une MAEC est très particulier à ce cas de figure présenté ici.

Luc CAPON complète en précisant que dans ce type de projet, l'animateur Natura 2000, tout comme l'Etat, recherche une pérennité du projet afin de s'assurer du bon usage de l'argent public sur le moyen et long terme. Le fait que ce projet serve un projet économique d'élevage assure cette pérennité.

Karen JOYAUX fait un point sur le coût et la chronologie du projet. Le broyage a eu un coût de 4750€ HT, l'expertise pastorale a eu un coût de 1500€ HT dont 570€ ont été pris en charge par la subvention. Le porteur de projet a apporté un autofinancement d'environ 900€ pour la partie de l'expertise pastorale non prise en charge. Chronologiquement, le projet s'est déroulé dans les grandes lignes de la manière suivante :

- 2016 : début du projet
- Septembre 2017 : dépôt du contrat
- Hiver 2017-2018 : bûcheronnage
- Février 2019 : Broyage
- Mai 2019 : Mise en place d'une MAEC

Il s'agit maintenant de suivre l'entretien du milieu par le pastoralisme, en plus du suivi administratif du dossier. **Cécilia MARCHAL** et **Karen JOYAUX** ont travaillé sur un protocole de suivi réaliste en termes de temps de travail et de compétences demandées afin de suivre écologiquement sur le terrain l'évolution du milieu. Ce protocole est en cours de finalisation et s'est basé sur l'état initial écologique réalisé pour le dépôt du contrat, qui avait été réalisé par **Sébastien MOURGUES**, stagiaire et **Nolwenn PONS**, ancienne animatrice Natura 2000.

Frédéric MAZER souligne l'importance et la précision de ce travail réalisé par **Sébastien MOURGUES**.

Jeannine BOURRELY affirme son intérêt pour ce type de projet, notamment en matière de lutte contre les incendies, et souligne le rôle de protection du reste de la forêt que jouent ces espaces ouverts. Elle s'interroge sur l'autorisation de défrichement dont a dû faire l'objet ce projet. Dans le cas d'une autorisation de défrichement, des compensations sont demandées, cela peut être une compensation financière versée dans une bourse forestière qui permet de mener à bien des projets forestiers. Elle pense qu'il aurait été intéressant que Natura 2000, via le financement du contrat, abonde cette bourse forestière.

Karen JOYAUX explique qu'un certain pourcentage de couvert arboré a été conservé sur l'ensemble de la zone expliquant qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser une autorisation de défrichement.

Luc CAPON indique aux participants qu'un autre projet similaire est en cours sur Mialet, sur le site Natura 2000 qu'il anime, avec un nombre de propriétaires important (25), avec les mêmes éleveurs.

Frédéric MAZER souligne l'importance de l'accompagnement de l'animateur Natura 2000 dans ce type de projet car le travail de concertation et de montage du dossier est très important et ne pourrait pas être réalisé par l'éleveur seul.

Sylvain MATEU souligne le dynamisme et les compétences présentes sur ces sites Natura 2000.

Le groupe poursuit la visite en allant voir les trois prairies sur faïsses en haut de la zone.

C'est ici l'occasion d'aborder l'histoire du lieu. Ces faïsses étaient d'anciennes cultures. **Frédéric MAZER** indique avoir labouré ces parcelles il y a environ 35 ans. Le reste de la zone faisait régulièrement l'objet de coupe de chênes pour le bois de chauffage et était également pâturé.

Au niveau des travaux, des préconisations avaient été données à l'entreprise pour éviter de fragiliser les faïsses présentes.

Enfin, le groupe récupère le chemin au-dessus des faïsses et l'emprunte pour redescendre jusqu'au parking.

Cette partie permet d'observer les zones plus denses de forêt de chênes verts. Certaines ont été conservées car accessibles par le troupeau et généreuses en glands, ressource importante pour les brebis.

Dans d'autres zones, des layons ont été réalisés afin de faciliter la pénétration du troupeau et d'éclaircir le sous-bois par le pâturage.

Réunion en salle

François ABBOU accueille les participants dans la salle mise à disposition par la Mairie de Corbès et remercie la Mairie. Il ouvre la réunion en proposant un tour de table. La liste des personnes excusées est affichée et l'ordre du jour est énoncé.

Election de la structure animatrice

Sylvain MATEU rappelle le rôle de la structure animatrice du site Natura 2000 et l'intérêt de sa mission. L'Etat privilégie l'intervention des collectivités pour porter l'animation Natura 2000. Dans les textes réglementaires, il est indiqué que la structure animatrice doit être renouvelée tous les 3 ans par le collège des élus des membres du COPIL. Il est noté que les deux élus présents sont François ABBOU, actuellement Président du COPIL et maire de Peyrolles et Louise SALATHE, conseillère municipale référente Natura 2000 à Sainte-Croix-de-Caderle.

Il demande quelles sont les candidatures.

François ABBOU propose que la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires poursuive l'animation.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

A l'unanimité, la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires est élue structure animatrice du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean » pour 3 années supplémentaires.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Gestion administrative, financière et gouvernance

Gestion administrative

Karen JOYAUX indique qu'elle sera absente de mai à décembre 2020 de son poste. Les élus de la CC CAC-TS sont en train de réfléchir à l'organisation en interne : remplacement de l'agent ou pas de remplacement avec prise en charge de la totalité des missions Natura 2000 par **Cécilia MARCHAL**.

Dans ce second cas, il est précisé que seules les actions en priorité 1 seront assurées.

*Information post-réunion : c'est ce second cas, non remplacement de l'agent et prise en charge de la totalité des missions Natura 2000 par **Cécilia MARCHAL** qui a été retenu par les élus.*

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Sylvette DEVARENNE demande des précisions sur cette dotation.

Karen JOYAUX explique qu'il s'agit d'une somme versée aux communes, au titre de Natura 2000, mais sans aucune obligation d'être utilisée en faveur de la biodiversité. 9 communes sont concernées sur les 13 du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean ». **Sylvain MATEU** rappelle les critères d'éligibilité à cette dotation pour les communes, il s'agit d'avoir :

- moins de 10 000 habitants,
- un territoire terrestre couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000
- un potentiel fiscal par habitant inférieur à 1,5 fois le potentiel fiscal moyen par habitant des communes de la même strate démographique.

François ABBOU explique qu'il aurait pu s'agir de compenser le non-remboursement total de l'exonération de la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) à laquelle les signataires de charte Natura 2000 ou de contrats Natura 2000 peuvent prétendre mais il n'y a en fait aucun lien, ce qui est totalement incohérent. Il précise que le manque à gagner est significatif pour les communes quand de grands propriétaires forestiers sont présents sur le territoire communal et qu'ils signent la charte Natura 2000, comme cela s'est produit avec l'ONF dans certains villages ruraux (pas sur le site Natura 2000).

Sylvain MATEU constate qu'il ne s'agit pas d'une mesure technique. Il précise qu'il s'agit officiellement d'une dotation pour compenser les éventuels coûts induits par Natura 2000. **Luc CAPON** explique que les seuls « désagréments » possibles liés à Natura 2000, outre le non-remboursement total de l'exonération de

la TFNB comme cité ci-dessus, sont les évaluations des incidences, notamment l'évaluation des incidences liée à un document d'urbanisme qui peut demander effectivement un travail complémentaire.

Jeannine BOURRELY pense qu'il faudrait insister avant les élections auprès de la Mairie de Saint-Jean du Gard pour qu'une partie au moins de cette dotation soit utilisée pour un projet sur la biodiversité. A défaut du projet proposé, les élus ont peut-être un autre projet à proposer.

Karen JOYAUX indique qu'avec **François ABBOU et Luc CAPON** (concerné également par la commune de Saint-Jean du Gard sur son site Natura 2000), ils avaient prévu d'attendre que les élections municipales soient passées avant d'échanger à nouveau avec les élus communaux.

Luc CAPON précise que sur les 13 communes concernées par la dotation sur son site Natura 2000, 7 se sont engagées à mobiliser la dotation pour des projets en lien avec la biodiversité qu'ils ont proposé eux-mêmes.

Sylvette DEVARENNE demande si Thoiras participe toujours à la cotisation financière demandée par le site Natura 2000. **François ABBOU** indique que, depuis 2017, il n'y a plus de participation financière à l'autofinancement demandé aux communes hors du territoire de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres solidaires, car le taux de financement de l'Etat et de l'Europe est de 100%.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir

-Gestion des habitats et des espèces

Contrats Natura 2000 forestiers

Concernant les contrats forestiers, un habitant a fait un retour et a indiqué être intéressé. **Cécilia MARCHAL** propose à un forestier qui le souhaiterait de l'accompagner au printemps pour aller voir cet habitant et sa propriété. **Jeannine BOURRELY** demande à ce que la proposition soit faite à Christine BOYER du CRPF, antenne Gard, non présente ce jour.

Au sujet de la diffusion de l'article de presse transmis aux communes, il est précisé par un des participants que la commune de Thoiras l'a diffusé également.

Jeannine BOURRELY et **Jean-Loup ANTHONY** proposent que **Cécilia MARCHAL** leur envoie directement l'article sur les contrats forestiers à destination des réseaux forestiers afin de faire leurs retours.

*Hors réunion, **Jeannine BOURRELY** indique à **Karen JOYAUX** que des projets forestiers de diversification de peuplements de résineux par plantation de feuillus sont en cours sur le secteur du Col St Pierre. Si des projets de contrats forestiers de ce type émergent ou simplement pour information et échanges techniques, il pourrait être intéressant que les animatrices Natura 2000 viennent prendre connaissance de ces projets. Cela sera à évaluer selon la charge de travail.*

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Louise SALATHE demande quelles sont concrètement les mesures proposées. **Karen JOYAUX** explique qu'il peut s'agir de :

- gestion pastorale avec ou sans débroussaillage mécanique afin de restaurer ou maintenir des milieux ouverts,
- retard de fauche sur les prairies naturelles afin de favoriser la diversité floristique,
- fauche à pied de manière ponctuelle pour valoriser les pratiques de fauche avec motofaucheuse,
- entretien des vergers de châtaigniers, ponctuel également dans la vallée,
- maintien de l'herbe sur l'exploitation.

Ces mesures (hormis la dernière qui est à l'échelle de l'exploitation) s'appliquent à la parcelle et ciblent des habitats d'intérêt communautaire.

Arnaud ROSINACH demande si les MAEC sont possibles seulement sur un site Natura 2000. **Sylvain MATEU, Luc CAPON et Karen JOYAUX** expliquent qu'il existe des MAEC répondant à des enjeux « eau » plutôt que « biodiversité ». Ce sont les appels à projets qui vont cibler selon les années et les budgets l'un et/ou l'autre enjeu. Les sites Natura 2000 correspondent à l'enjeu biodiversité, les plans nationaux d'action et les trames vertes et bleues peuvent correspondre également à cet enjeu. Il existait aussi auparavant un enjeu « coupure pour DFCI » qui n'existe plus.

Charte Natura 2000

Etant donné qu'il y a maintenant cette dotation Natura 2000 qui compense les « contraintes » Natura 2000, **François ABBOU** estime que l'on pourrait désormais, si les membres du COPIL en sont d'accord, faire la promotion de la charte Natura 2000.

Les membres du COPIL actent de communiquer sur cet outil, mais en priorité 2.

Jeannine BOURRELY demande des précisions sur l'outil ORE (Obligations Réelles Environnementales) et se demande s'il pourrait être intéressant à mobiliser. Différents échanges techniques ont lieu entre **Sylvain MATEU** et **Jeannine BOURRELY**. **Sylvain MATEU** conclut en indiquant que le système lui semble difficilement mobilisable en l'état.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir

-Amélioration des connaissances

Chauves-souris et ouvrages d'art (ponts, etc.)

Sylvain MATEU explique avoir rencontré le Conseil Départemental du Gard (CD30) deux fois pour leur demander que le travail d'expertise pour prendre en compte au mieux les chauves-souris dans la rénovation des ouvrages d'art soit réalisé directement par le CD30 via une prestation au lieu de faire travailler les animateurs Natura 2000. Suite à ces échanges, le CD30 a finalement accepté de mobiliser une prestation pour 2021 pour faire expertiser certains ponts. La DDTM du Gard va maintenant travailler à la réalisation du cahier des charges pour cette prestation afin de caler les besoins en expertise et en suivi de chantier.

Jeannine BOURRELY ajoute que le CD30 est très contraint budgétairement et qu'il ne faut pas oublier que 70% de son budget est attribué à l'aide sociale. Elle s'interroge sur le transfert de moyens financiers de l'Etat au CD30 lors du transfert de la compétence relative aux routes.

Sylvain MATEU répond que, dans ce cas précis, il ne s'agissait pas, selon lui, d'un problème financier mais plutôt d'une culture et d'une éducation sur le sujet, avec un besoin d'accompagnement et d'orientation.

François ABBOU indique que, selon lui, le CD30 n'utilise pas des outils performants pour faucher les bords de route, ce qui abîme les végétaux, favorisant la propagation du feu bactérien. Il rejoint **Sylvain MATEU** sur l'importance de l'accompagnement.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir

-Information, communication, sensibilisation

Bulletin d'information

François ABBOU préconise de se rattacher à la CC CAC-TS concernant les exigences du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données). **Arnaud ROSINACH** indique qu'il existe des outils permettant de faire des formulaires et de demander assez facilement par mail aux personnes si elles souhaitent s'abonner à un bulletin d'information.

Articles de presse

Sylvette DEVARENNE demande si des articles de presse sont publiés dans le journal de l'agglomération d'Alès. **François ABBOU** indique que, depuis le début de l'animation Natura 2000, Alès Agglomération n'a jamais beaucoup participé et n'a jamais semblé très intéressé par Natura 2000. **Karen JOYAUX** complète en indiquant qu'il y a quelques années des articles de presse avaient été proposés et étaient parus dans le journal de l'agglomération. Puis, suite aux réorganisations de la structure, nous n'avions plus le bon contact et n'avons pas pris le temps de le rechercher.

Sylvette DEVARENNE propose aux animatrices Natura 2000 de se rapprocher du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles qui est en contact fréquent avec Alès Agglomération.

Barrages de baignade

Luc CAPON indique qu'il compte demander l'avis du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et qu'il a commencé à rassembler de la bibliographie sur le sujet. Il propose que les animateurs Natura 2000 des deux vallées travaillent ensemble sur cette thématique.

Forum sur l'eau

François ABBOU, également Vice-Président à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) des Gardons, précise que l'EPTB est réellement intéressé par cette action mais n'a pas pu y consacrer de temps à cause des bouleversements financiers et administratifs qu'il a subi (diminution des financements, réécriture des statuts, etc.). **Régnald VAGNER** complète en indiquant que, maintenant, l'EPTB attend que les élections passent afin d'avoir les directives des nouveaux élus.

Organisation journée d'information pour les agents de l'OFB et de l'EPTB des Gardons

François ABBOU précise qu'il s'agit plus d'échanges techniques que de formations. Il pense important de préserver les zones humides et les remettre en état. **Luc CAPON** complète en indiquant que le but est en effet que les agents de l'OFB et de l'EPTB des Gardons connaissent nos enjeux et que nous connaissions les leurs. **Claire DUTRAY** indique que certains agents du Parc national des Cévennes (PnC) pourraient être intéressés, notamment certains techniciens forestiers en plus de ceux sur l'eau. **Luc CAPON** indique que Franck DUGUEPEYROUX est au courant de cette action, il a été sollicité afin de demander si Emeric SULMONT pourrait être présent à ces journées en tant qu'expert botaniste. Les agents du PnC sont bien entendu les bienvenus.

Claire DUTRAY porte également à la connaissance des membres du COPIL, le fait que l'année 2020 est l'année des 50 ans du PnC. En septembre, il y aura des rencontres ouvertes par des têtes d'affiches. Une étude sera également restituée sur l'impact du changement climatique sur le territoire des Cévennes sur les 50 prochaines années.

Sylvette DEVARENNE attire l'attention des organisateurs du COPIL sur le nombre de sigles non explicités apparaissant dans le diaporama, rendant complexe la compréhension par une personne extérieure. **François ABBOU** et **Karen JOYAUX** habituellement vigilants à ne pas utiliser de sigles non explicités s'excusent de ne pas l'avoir été assez.

Le diaporama mis en ligne a été actualisé avec toutes les explicitations nécessaires à sa bonne compréhension.

Mathieu ROBIN explique que l'OFB (Office Français de la Biodiversité) est créée depuis le 1/01/2020 suite à la fusion de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) avec l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). L'AFB avait elle-même été créée le 1/01/2017, suite à la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016, et était issue de la fusion de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), de l'Etablissement Public des Parcs nationaux (le réseau des parcs nationaux français qui n'intègre pas chaque parc national), l'Agence des Aires Marines Protégées et l'Atelier Technique des Espaces Naturels (centre de ressources, formations, etc.).

Régnald VAGNER explicite EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin, anciennement SMAGE des Gardons (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux), plus communément appelé syndicat de rivières.

Jeannine BOURRELY demande où se trouve le siège social de l'OFB. **Mathieu ROBIN** indique qu'il se trouve à Vincennes. L'antenne de Montpellier est centrée sur les actions de communication, de formation et de centre de documentation en lien notamment avec la recherche. Il s'agit des missions de l'ex-ATEN localisée à Montpellier.

Forêt et gestion de l'eau

Jeannine BOURRELY profite de cette réunion pour porter à la connaissance des membres du COPIL un sujet important à ses yeux, le lien entre forêt et gestion de l'eau. Elle pense qu'il serait particulièrement intéressant de pouvoir travailler à l'échelle du bassin versant des Gardons avec l'EPTB sur ces liens. La forêt de piémont joue un rôle particulièrement important sur la gestion de l'eau.

Régnald VAGNER fait part de son expérience sur la vallée du Galeizon. Sur ce bassin versant, tous les sujets transversaux sont traités par le Syndicat ce qui est particulièrement intéressant. Le Syndicat a donc essayé de travailler sur ce sujet en effectuant différentes mesures liées à l'eau (conductivité, etc.) en lien avec différents types de gestion forestière, la présence ou pas de forêt, etc. Il s'est avéré extrêmement compliqué d'analyser les résultats et de faire ressortir quelque chose.

On sait qu'il y a moins d'eau disponible dans les cours d'eau cévenols mais en parallèle, la végétation a changé (reboisement), le changement climatique est à l'œuvre et il est très difficile d'analyser chacun des paramètres indépendamment. De grosses interrogations persistent sur l'impact de la ripisylve sur la quantité d'eau disponible. Ces questions doivent être traitées par les chercheurs.

Jeannine BOURRELY indique que le schéma traditionnel de la pluie qui ruisselle, qui va à la rivière puis à la mer et s'évapore n'existe plus. La pluie tombe sur les feuilles des arbres d'abord. Les arbres jouent

un rôle primordial méconnu. La qualité des essences et les types de systèmes racinaires ont leur importance.

François ABBOU indique qu'une journée avait été organisée l'année dernière par des chercheurs de l'Ecole des Mines à destination des gestionnaires et acteurs sur l'eau et l'environnement. Ce sujet avait été abordé afin de faire remonter l'intérêt des acteurs de terrain sur la recherche qui pourrait se développer là-dessus. De nombreux participants étaient venus, témoignant de l'intérêt de ces sujets, de l'envie de partager et du besoin de travailler ensemble pour amener de la cohérence sur ces sujets.

Participation à des manifestations

Louis LAURENT prend la parole pour expliciter le nouveau FIRA. Le FIRA ou Festival de la Randonnée en Cévennes voit sa formule modifiée cette année. Il y aura une seule session (au lieu de deux) du 5 au 8 juin 2020. Le FIRA est élargi aux activités de pleine nature non motorisées. Des activités de pleine nature seront proposées par le Merlet ainsi que par l'Oustal. L'objectif est aussi de rajeunir le public. Il y aura un salon le samedi 6 juin 2020 à Saint-Jean du Gard, principalement à l'espace Paulhan, où plusieurs partenaires institutionnels participeront : Entente UNESCO, Parc national des Cévennes, Comités de la randonnée pédestre, Maison de l'Eau. Il est proposé à Natura 2000 de participer.

Jeannine BOURRELY propose que les agriculteurs et forestiers soient associés car les chemins de randonnée passent chez les propriétaires privés. **Louis LAURENT** indique que les agriculteurs sont présents via les producteurs qui exposeront, mais il est favorable à tout complément.

Rosalie LEFEU propose d'être présente pour le Syndicat des propriétaires forestiers du Gard et d'animer un jeu sur la forêt. **Louis LAURENT** y est très favorable.

Il précise que la participation peut se faire via un stand, une conférence, une visite d'action ou autre.

Luc CAPON précise que, pour son site Natura 2000, il a été acté de diminuer les actions de communications, il ne sera donc pas disponible pour ce type de manifestation.

Concernant le site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Saint-Jean, la décision sera prise selon l'organisation interne choisie par les élus et transmise à Louis LAURENT.

Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir -Accompagnement et mise en cohérence des projets

François ABBOU souligne, malgré la mise en priorité 2, l'importance de l'accompagnement des projets.

Synthèse des priorités pour 2020

Réналd VAGNER pense qu'il faut mettre en priorité 1 pour 2020 l'accompagnement des Conseils Départementaux dans la prise en compte des chauves-souris.

Karen JOYAUX propose de le laisser en priorité 2 mais de réaliser tout de même la phase de repérage terrain afin de porter à connaissance des Conseils Départementaux les éventuels enjeux. Par contre, la phase de suivi des travaux par les entreprises ne sera probablement pas assurée (sauf si un enjeu très fort est identifié).

Les membres du COPIL actent le programme d'action et les priorités pour 2020.

En conclusion de ce comité de pilotage, **François ABBOU** remercie de nouveau les participants et indique qu'un compte-rendu de la réunion leur sera transmis très prochainement pour validation. Le prochain comité de pilotage aura lieu l'année prochaine.

-oooOOOOooo-

**Compte-rendu réalisé par Karen JOYAUX et Cécilia MARCHAL
Validé par François ABBOU, président du comité de pilotage
et l'ensemble des participants au comité de pilotage**

**"COMMUNAUTÉ DE COMMUNES"
CAUSSES - AIGOUAL - CÉVENNES
Terres Solidaires
30124 L'ESTRECHURE**

